



Enquête publique sur le projet de parc éolien en mer de Dunkerque et son raccordement électrique du 8 avril au 18 mai

Contribution du GON à l'enquête publique

Préambule :

Le Groupe ornithologique et naturaliste (agrément régional Hauts de France), ci-après dénommé sous son acronyme **GON**, est une association dont l'objet statutaire consiste à *étudier la faune sauvage pour la faire connaître et la préserver dans ses milieux de vie*.

Ses actions se déploient autour de 5 objectifs spécifiques :

- ➔ Améliorer la connaissance sur la faune sauvage ;
- ➔ Former les naturalistes ;
- ➔ Valoriser et diffuser la connaissance naturaliste ;
- ➔ Agir pour la protection de la faune dans ses milieux de vie ;
- ➔ Aider à intégrer la biodiversité dans les projets.

L'activité du GON repose à la fois sur son très dense réseau de bénévoles (dont certains sont reconnus régionalement au titre d'experts faunistiques par les instances nationales) et l'appui technique de son équipe salariée. Le GON c'est :

- ▶ plus de 900 adhérents ;
- ▶ un Conseil d'administration constitué de 16 personnes ;
- ▶ 16 centrales faunistiques ;
- ▶ 19 salarié.e.s.

Le GON dispose d'un agrément régional pour la Protection de l'Environnement et d'une habilitation lui permettant d'intervenir dans le débat public.

Concernant cette contribution du GON à l'Enquête publique sur le projet de parc éolien en mer de Dunkerque et son raccordement électrique, il est utile d'indiquer le fait que l'association s'est mobilisée lors des 2 phases précédentes :

- Lors de la définition de la zone du projet
- Lors du débat public

1/ Les interventions du GON dans le cadre de la définition de la zone d'installation des éoliennes

Concernant la phase de définition de la zone d'installation du projet d'éoliennes en mer, on peut considérer que le Groupe ornithologique et naturaliste (agrément régional Hauts de France) a joué un rôle à l'occasion de deux événements.

1.1 Une synthèse bibliographique en 2016

Il a d'abord été sollicité en 2016 par l'Agence régionale de la biodiversité (ARB). La commande demandait alors au GON de réaliser **une Synthèse bibliographique relative à l'état de connaissance sur l'avifaune (= faune des oiseaux) dans le détroit du Pas-de-Calais**.

Le GON avait alors rassemblé l'ensemble des données et informations disponibles sur les oiseaux dans ce secteur, proposant un rapport descriptif et analytique qui traitait des 3 « périodes » habituellement considérées par les ornithologues :

- **La période de reproduction** = elle coïncide grossièrement avec le printemps et une partie de l'été. C'est la période pendant laquelle les oiseaux sont spatialement « fixés » en un lieu donné par les impératifs de la reproduction.
- **La période de migration** = elle coïncide grossièrement avec le printemps et l'automne. C'est la période pendant laquelle les oiseaux ne sont pratiquement que mobiles, effectuant des déplacements depuis leurs aires de reproduction « au Nord » et leurs aires d'hivernage « au Sud ». On distingue la migration pré-nuptiale qui a lieu au printemps (les oiseaux se rendent vers leurs lieux de reproduction) de la migration post-nuptiale qui a lieu à l'automne (les oiseaux se rendent vers leurs lieux d'hivernage après s'être reproduits).
- **La période d'hivernage** = elle coïncide grossièrement avec l'hiver. C'est la période pendant laquelle les oiseaux s'établissent dans une aire d'hivernage qui peut être plus ou moins vaste et stabilisée, en fonction des conditions météorologiques du moment.

Les conclusions du GON exposées à l'occasion de cette étude :

Le GON a établi les constats suivants :

- ▶ Le site du détroit du Pas-de-Calais est un site majeur pour les oiseaux. Il constitue notamment l'un des plus importants couloirs migratoires pour les oiseaux de toute l'Europe occidentale ; que ce soit en termes de diversité spécifique comme d'effectifs.

- ▶ En période de reproduction : de nombreuses espèces d'oiseaux marins se reproduisent sur les côtes françaises et anglaises, exploitant le détroit pour se nourrir et nourrir les poussins. Ces oiseaux peuvent effectuer des déplacements importants, de l'ordre de plusieurs dizaines de kilomètres au large des côtes pour aller chercher les proies nécessaires à l'élevage des juvéniles.
- ▶ En période de migration : le site voit défiler, lors des périodes de migration, des centaines de milliers d'oiseaux de plusieurs centaines d'espèces. De nombreuses espèces d'**oiseaux aquatiques et marins** (anatidés, limicoles, alcidés, laridés, grèbes, plongeurs, procelariidés, fous...) empruntent le détroit de manière obligatoire ou quasi-obligatoire. On estime par exemple que la migration emmène la quasi-totalité de la population de Bernache cravant d'Europe de l'Ouest à emprunter le détroit du Pas-de-Calais.
- ▶ Par ailleurs, les dispositions géographiques particulières du site y amènent aussi de nombreux **oiseaux terrestres** lors des phases migratoires (passereaux, rapaces diurnes et nocturnes, columbidés...). Cela concerne les oiseaux nichant en Europe du Nord-Est (Fennoscandie et Sibérie), mais aussi les oiseaux nichant dans les îles britanniques. Une partie de ces oiseaux effectue sa migration au-dessus de la mer, loin des côtes.
- ▶ En période d'hivernage : le détroit du Pas-de-Calais est utilisé comme zone d'hivernage par plusieurs centaines de milliers d'oiseaux marins (grèbes, plongeurs, laridés...). La quantité d'oiseaux en hiver ainsi que les lieux de stationnement semblent présenter de grandes variations intra et interannuelles, en lien avec les conditions météorologiques du moment.
- ▶ Les données et sources de données sont nombreuses, car les ornithologues ont identifié l'intérêt du site en matière d'observation du phénomène migratoire dès les années 1970. Le nombre important d'observateurs venant faire du « seawatch » (= observation des oiseaux passant en mer depuis la côte) et l'amélioration des systèmes de récolte et partage des données ont permis de connaître et décrire la phénologie de chaque espèce. Les données issues de baguages permettent quant à elles de mieux appréhender la nature des déplacements des espèces.
- ▶ Si l'état de connaissance apparaît raisonnablement correct, il laisse apparaître – en creux – de larges zones de méconnaissances. Que se passe-t-il en mer, sachant que la portée de vue des ornithologues depuis la côte ne dépasse pas quelques kilomètres ? Que se passe-t-il durant la nuit ? Comment se répartissent les oiseaux en phase d'hivernage, sachant que le phénomène est encore peu suivi et que les points de visibilité depuis la côte peuvent être fort espacés ? Quelles sont les altitudes de vol des oiseaux au cours des phases migratoires ? Etc.

1.2 Une contribution à la levée des risques en 2017/2018

Suite à ce premier travail, le GON a été mandaté une seconde fois en 2017 et 2018 par l'Agence régionale de la biodiversité (ARB). Cette commande-ci demandait au GON de contribuer à **une Levée des risques concernant l'aire prévisionnelle d'installation d'un parc éolien**.

Le GON avait alors mobilisé des observateurs aguerris pour l'observation en mer et affrété aussi souvent que le réclamait le projet (et dans la limite des moyens mis à disposition) un bateau permettant de réaliser les observations en mer, en suivant des transects prédéfinis par l'ARB et ses partenaires scientifiques. Il s'agissant donc de collecter les données relatives à la mégafaune marine (oiseaux et mammifères marins) présente, de manière régulière ou non, dans le secteur définis. Cette étude a été réalisée de manière à couvrir l'équivalent d'un cycle de vie complet des oiseaux (= 4 saisons).

Les conclusions du GON exposées à l'occasion de cette étude :

Le GON a établi les constats suivants :

► Les prospections réalisées dans le cadre de la levée des risques ont certes permis d'améliorer encore une partie de la connaissance, mais n'ont pas permis de combler *toutes* les lacunes de connaissances, loin s'en faut.

► Le détroit du Pas-de-Calais, et la zone d'étude en particulier, conforte l'idée d'une utilisation spatiale de celle-ci par un grand nombre d'espèces, et ce durant toutes les phases du cycle de vie des oiseaux. L'hivernage des oiseaux marins y a été notamment mieux défini, et des mammifères marins (Phoque gris, Phoque veau-marin, Marsouin commun et Grand Dauphin) y ont été effectivement contactés.

► Si les prospections en bateau permettent « sur le papier » d'améliorer la connaissance sur la situation « en mer », elles induisent des biais de prospection majeurs :

1/ pour des raisons de navigation, les prospections n'ont lieu que lors de conditions météorologiques jugées favorables à la navigation. Ce qui se passe pendant les périodes venteuses et/ou pluvieuses échappe donc aux observateurs... qui ont pourtant fait le constat que ces périodes constituent justement des périodes de passages migratoires intenses (!)

2/ par essence, ces prospections ne permettent toujours pas de déterminer ce qui se passe la nuit.

3/ le type même de bateau utilisé a un impact sur les observations réalisées (dans le sens où ses dimensions jouent à la fois sur ses capacités à affronter ou non les éléments naturels, et sur la portée de vue qu'il offre aux observateurs embarqués).

4/ la durée même de l'étude (une seule année) ne permet évidemment pas de prendre en compte la question de la variabilité interannuelle ; une question pourtant éminemment importante dans le cadre de l'étude du Vivant.

2/ Les interventions du GON dans le cadre du débat public

Lorsque la zone d'installation du projet d'éoliennes en mer a été communiquée et que le projet a fait l'objet d'un débat public, le GON s'est exprimé à plusieurs reprises. Il a notamment fait remarquer les faits suivants :

► Le GON est évidemment favorable au développement des énergies renouvelables. Il est cependant soucieux que celui-ci s'opère dans le respect de la préservation de la biodiversité. Dès lors qu'il estime que ce n'est pas le cas, le GON s'autorise, en vertu de son objet associatif et de ses statuts, à s'exprimer, voire à mener les actions administratives, réglementaires et judiciaires qui lui semblent nécessaires.

► Les effets potentiels sur l'avifaune lors de l'installation d'un champ éolien sont nombreux, et méritent tous d'être envisagés avec la même acuité. On distinguera :

- La mortalité directe due aux chocs par collision avec les pales
- La mortalité indirecte due aux chocs bathymétriques liés à la rotation des pâles
- La baisse du taux de survie (pouvant aboutir à une mortalité dite indirecte) due aux dépenses énergétiques supplémentaires générées par les efforts à déployer pour contourner les obstacles
- La perte ou la modification d'habitats
- La fragmentation des habitats et des aires de déplacement

► La zone d'installation du projet apparaît ici difficilement compatible avec les objectifs de préservation de la biodiversité proclamés par l'Etat français au travers de sa Stratégie nationale biodiversité. Elle a été définie dans la partie Nord Est du goulot d'étranglement formé par le détroit, ce qui apparaît éminemment dangereux au regard de l'importance du site pour la migration des oiseaux.

La zone préalablement envisagée, située en Mer d'Opale, au large du Touquet, se serait a priori révélée bien moins dangereuse quant au passage des oiseaux.

► Le choix d'installation de cette zone au sein d'un périmètre Natura 2000 est très clairement contestable. Certes ce type de périmètre n'exclut pas le développement d'activités humaines. Mais il oblige cependant à une certaine compatibilité entre objectifs économiques (et énergétiques dans le cas présent) et impératifs de protection de la biodiversité et des écosystèmes... ce qui apparaît ici antinomique.

► Le débat public ne portait que sur le périmètre du projet actuel sans prendre en compte les effets cumulés liés aux champs éoliens actuels ou à venir.

► A aucun moment le projet n'a été véritablement étudié à l'aune de l'importance majeure que constitue le détroit du Pas-de-Calais pour la migration des oiseaux. La responsabilité de la France au niveau de ce site dépasse pourtant d'évidence le cadre national, car celui-ci concentre chaque année, et lors des 2 périodes de migration, une part significative de l'avifaune présente en Europe de l'Ouest.

► Il a été remarqué, lors de la phase de présentation du projet, que les communications indiquaient des effectifs (d'oiseaux) qui apparaissaient significativement sous-estimés par rapport aux effectifs réellement comptabilisés lors de chaque passage migratoire. Cela tend nécessairement – et subjectivement - à minimiser la portée des risques réels.

► Le projet de développement du champ éolien n'envisage l'Evitement, la Réduction et la Compensation *QUE* sous l'angle de ce qui est à priori connu. Or, toutes les études précédentes ont montré que la connaissance restait – sur des points pourtant cruciaux – bien trop partielle.

Les questions relatives à la méconnaissance, pourtant largement exposées, n'ont, dans les faits, jamais fait l'objet d'études significatives permettant d'obtenir au moins des débuts de réponses : comment se comportent les oiseaux la nuit ? Quelle est la part des effectifs qui passent en période nocturne ? Quelles variabilités des hauteurs de vol peut être établie et quels sont les conditions les expliquant ? Quels liens précis établir entre des conditions météorologiques données et l'occupation de l'espace ? Etc.

► Les estimations de la mortalité qui ont été présentées (par collisions ou chocs) apparaissent sous-estimées car ne prenant pas en compte les effets de la météo (=> les pales tournent d'autant plus par conditions venteuses... des conditions qui déclenchent ou entretiennent visiblement des mouvements migratoires importants).

► Les impacts potentiels sur les chiroptères (chauves-souris) semblent très largement sous-envisagés. L'état de connaissance actuel montre sans équivoque possible que certaines populations de chiroptères sont très franchement migratrices, qu'elles opèrent des déplacements sur de longues distances, et qu'elles utilisent certains couloirs qui passent au-dessus d'étendues marines. L'état de méconnaissance, qui apparait en creux comme abyssal, aurait dû obliger le porteur de projet à bien mieux prendre en considération le principe de précaution.

3/ L'expression du GON dans le cadre de cette enquête publique

3.1 Concernant les mesures d'Évitement

Le GON considère que les mesures d'évitement ont été insuffisamment considérées et étudiées.

Pour autant qu'il puisse en juger, l'objectivité qui aurait dû présider au choix de l'emplacement désigné pour accueillir le champ éolien semble avoir été polluée par des considérations d'ordre politique et des pressions économiques qui ne sont pas compatibles avec la notion d'Intérêt public.

Si le GON ne peut qu'être d'accord quant à la nécessité de préserver et sécuriser le rail de transport maritime, il fait l'amer constat qu'une zone Natura 2000 puisse être désignée pour accueillir un projet de cette ampleur. Ce fait même vient heurter de plein fouet à la fois les objectifs de la Stratégie nationale Biodiversité (SNB) ET ceux de la Stratégie nationale des Aires protégées (SNAP). Le GON ne peut que constater le décalage entre les objectifs affichés de l'Etat et la réalité du terrain.

Enfin, en de manière dramatiquement transposable à ce qui est constaté dans le cadre du développement éolien dans les terres, la notion d'effets cumulés - qui devrait pourtant présider aux choix des sites d'installation de ce type de projet – ne semble absolument pas étudiée.

3.2 Concernant les mesures de Réduction

Le GON considère que les mesures proposées dans le cadre de la réduction des risques sont encore insuffisantes.

Certes l'usage de radars, de caméras et de sonars montrent que le Porteur de projet semble indiquer qu'il respecte ses obligations réglementaires. L'engagement à n'utiliser que des technologies de dernière génération est bien entendu à mettre aussi au crédit de ce dernier. Cependant la fiabilité de ces dispositifs reste encore à ce jour limitée :

- Les radars voient leurs portées limitées à une distance relativement faible (de l'ordre de 5 à 7 km) et leur efficacité perturbée par l'oscillation des bouées.
- Les systèmes de détection des oiseaux en vol, proposés dans le cadre du projet dans le but d'arrêter les pales, semblent à priori peu adaptées à la situation (à tout le moins mal dimensionnées). Pour autant que l'on puisse en juger d'après étude de la littérature disponible sur le sujet (*Chambert, CNRS* notamment), les distances de détection de ces systèmes seraient en effet trop faibles pour permettre un arrêt des pales avant collision effective.

Les réductions des impacts potentiels sur les chiroptères comme sur les mammifères marins semblent très largement sous-envisagées (cf l'étendue de la méconnaissance).

3.3 Concernant les mesures de Compensation

Avant toute chose, le GON tient à faire remarquer l'impossibilité, dans le cas présent, d'une compensation au sens premier de la Loi.

En effet, comment compenser un espace aérien ?

Il n'est en aucun cas possible de détruire un couloir migratoire pour le remplacer par un autre. L'espace est consommé, point.

Concernant l'implantation des éoliennes (*i.e.* son ancrage), il n'est là encore pas possible de compenser un fond marin.

Les arguments, souvent cités, relatifs aux éoliennes « génératrices » de biodiversité sont irrecevables. Evidemment, l'« effet récifal », bien connu, permet l'expression d'une certaine biodiversité autour des structures éoliennes... mais celle-ci n'est pas comparable à celle qui a disparu lors de leur installation et qui ne reviendra plus. Ici encore, il n'y a pas de compensation au sens premier de la Loi.

La proposition de compenser en créant une Réserve naturelle sur les Hemmes de Marck est certes séduisante. Le site présente en effet des enjeux sérieux en termes de préservation du Patrimoine naturel. Mais la proposition ne résiste absolument pas à un examen de la situation :

Déjà, la création d'une hypothétique Réserve naturelle aux Hemmes de Marck ne compenserait en rien la perte des habitats marins ni la consommation d'espace aérien. Les espèces animales et végétales qui bénéficieraient de cette réserve ne seraient absolument pas les mêmes que celles impactées par le projet.

Ensuite, il convient de prendre en considération le fait que ce site est actuellement chassé et de manière plutôt intensive (cf le nombre important de huttes et de chasseurs usagers). Il s'agit d'une chasse dite « à la hutte », qui s'accompagne d'usages difficiles à renégocier et, parfois, des intérêts économiques à priori importants.

Enfin, cette situation génère déjà localement des tensions entre le monde cynégétique et les autres usagers de la nature. Des conflits d'intérêts entre objectifs cynégétiques et objectifs naturalistes apparaissent par ailleurs régulièrement (cf. les modes de gestion actuellement appliqués par certains chasseurs aux abords de leur hutte).

Dès lors, comment envisager y créer une Réserve ?

Les propriétaires actuels ne voudront pas céder leurs terrains, ou du moins pas leurs droits de chasse. Or l'idée même d'une Réserve naturelle n'est en rien compatible avec l'idée de la perpétuation d'un droit de chasse.

Cette proposition ne peut donc en aucun cas être considérée comme une compensation réellement envisageable, à tout le moins à court terme.

Une autre piste proposée concerne le financement d'un Centre de soins et de revalidation de la Faune sauvage.

Ce type d'établissement manque cruellement dans les Hauts-de-France depuis la fermeture de plusieurs centres et l'engorgement (consécutif et conséquent) de celui de la LPA de Calais. Il existe un donc réel besoin.

Mais là encore, cela ne peut ni ne doit être considéré comme une mesure de compensation suffisante.

D'une part les individus emmenés dans ce type de centres appartiennent essentiellement à des espèces terrestres, d'autre part la somme des individus concernés ne sera jamais comparable aux effectifs potentiellement impactés par le projet.

CONCLUSION :

Le GON maintient son encouragement au développement des énergies renouvelables, mais conteste le choix de l'emplacement retenu pour le développement du projet.

Pour avoir soulevé à de nombreuses reprises les problèmes liés à l'étendue de la méconnaissance, et alerté l'Etat comme le porteur de projet sur l'importance du site retenu en tant que couloir migratoire pour les oiseaux, le GON soutient le fait que la levée des risques ne peut être pour l'instant considérée comme suffisante. Et cette insuffisance génère des craintes que la proposition de projet actuelle ne permet absolument pas d'apaiser.

Malgré des expressions claires du GON (et d'autres associations de protection de la nature) lors du débat public, force est de constater que celles-ci n'ont pas, ou encore trop peu, été prises en considération.

Les mesures de réduction et de compensation proposées apparaissent en regard encore significativement faibles. Le GON déplore en particulier le manque d'inventivité et de réalité de ces dernières, et l'absence affichée d'ambition d'autre part de ces propositions. En l'occurrence le GON estime que les mesures de compensation actuellement proposées ne sont pas recevables en l'état (dans la mesure où elles apparaissent difficiles – voire impossible – à mettre en œuvre d'une part, et largement insuffisantes au regard des impacts générés d'autre part). Il émet le souhait que la Puissance publique apporte un regard critique et proportionné sur ces propositions, et invite le Porteur de projet à reconsidérer ces propositions pour en proposer d'autres qui compenseraient effectivement les pertes, dommages et impacts générés.



Pour le GON
Alain NAESSENS, Président